118151 - Le diable peut-il connaître les pensées et les intentions de l’homme?

question

Le diable peut-il savoir ce qui se passe dans nos têtes comme des propos que nous nous disons et que seul Allah sait. Peut-il nous inspirer des instigations en adéquation avec nos pensées ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Des arguments valides prouvent que le Diable nous est proche. Pire, il circule dans nos artères, comme notre sang, et nous inspire des instigations en cas d’inattention. Il se dérobe quand nous mentionnons le nom d’Allah. Sa cohabitation avec nous lui permet de connaître nos plaisirs. Et il nous les embellisse et en fait des obsessions pour nous.

Sous ce rapport, al-Boukhari (3281) et Mouslim (2175) ont rapporté d’après Saffiyyah bint Huyay (p.A.a) que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Le diable circule dans le corps de l’homme comme son sang. »

Cheikh al-Islam Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : «Même s’il est vrai qu’il (les anges) peuvent sentir une odeur suave et une odeur puante selon que le fidèle s’apprête à accomplir un bon acte, comme le dit Soufiane ibn Ouyayna, le diable peut apprendre sur le fidèle sans passer par des témoignages sensoriels car ils savent ce qui se passe dans son cœur, le voient et lui font entendre ses délires. Pire encore, le diable peut avaler le cœur humain. Quand celui-ci se met à se rappeler Allah, le diable se dérobe. Quand le cœur du fidèle se détourne d’Allah, le diable lui insuffle des obsessions. Le diable peut savoir si l’homme se souvient d’Allah ou se détourne de Lui. Il connait les plaisirs débordants qu’il éprouve et les lui embellisse. Il est rapporté dans le Sahih le hadith de Safiyyah cité plus haut, à savoir que le diable circule dans le corps de

l'homme comme son sang. La présence des anges et des démons dans le cœur de l'humain, croyant ou mécréant, s'atteste dans ls traditions (prophétiques) » Extrait du recueil des avis juridiques et consultatifs (5/508)

Le diable est au fait de nos délires et sait ce qui lui en procure plaisir, qu'il soit bon ou mauvais et le pousse à délirer selon le cas.

On a posé à Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) une longue question dans laquelle on lit : « Quand je nourris l'intention de faire du bien, le diable le soit-il ? Tenterait-il de m'en détourner ? » Voici sa réponse : « Tout être humain est accompagné d'un démon selon l'explication donnée par le Prophète (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) en ces termes : « Il n'y a pas un seul d'entre vous qui n'ait un compagnon issu des djinns et un autre issus des anges. -« Même toi, ô Messager d'Allah ! »- Même moi, mais Allah me l'a si bien apprivoisé qu'il s'est converti à l'islam et ne m'ordonne que du bien.

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a informé le diable dicte le mal à l'homme, le lui imprime sur le cœur et peut, grâce à sa nature connaître la volonté et les intentions humaines, bonnes ou mauvaises. De même, l'ange a un penchant naturel à faire du bien et à y inviter. Voilà des choses qu'Allah facilite aux compagnons de l'homme, issu des djinns et des anges. Même le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) avait son démon issu des djinns, comme indiqué plus haut.

Aussi faut-il savoir que chaque être humain a deux compagnons ; l'un issu des anges et l'autre issu des démons. Le croyant domine son compagnon grâce à sa loyauté envers Allah et sa droiture dans la pratique religieuse. Il ne cesse de l'humilier pour l'affaiblir et le rendre incapable d'empêcher le croyant de faire du mal, à moins qu'Allah ne le veuille pas. Le désobéissant ne cesse de perpétuer des actes de désobéissance avec l'aide de son démon. Il l'aide à se livrer au faux et à propager les bons actes. Le croyant doit craindre Allah et veiller à combattre son démon par le biais de ses actes de piété. Il doit s'évertuer à solliciter la protection d'Allah contre le diable. Il doit avec l'impulsion de son compagnon-ange poursuivre ses actes dévotion, donc d'exécuter les ordres d'Allah le Très-Haut, le Transcendant. » Extrait des avis juridiques consultatifs de Cheikh

Ibn Baz (9/369)

Allah le sait mieux.